



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Habilitation à animer des formations dans le cadre du plan national de formation *Valeurs de la République et laïcité***



Nous attestons que **Monsieur Michel FORGET** a suivi la formation de formateurs des 25, 26 et 27 mars 2024 en lien avec la Préfecture de Paris et est habilité à animer des sessions de formation sur la base du kit pédagogique qui lui a été remis et dans le respect de la charte des formateurs qu'il a signée.

**Cette habilitation a une durée de validité de 3 ans, soit du 28 mars 2024 au 27 mars 2027.**

A l'issue de cette période, cette habilitation pourra être renouvelée au regard du respect de la charte des formateurs régionaux d'Île-de-France. Cette habilitation pourra par ailleurs être retirée par les services de l'Etat compétents avant la fin de la période d'habilitation, en cas de constatation d'un manquement grave à cette charte.

Paris, le 28 mars 2024

Emmanuelle OUDEA

Cheffe de la Mission ville

chef de la mission ville

Secrétariat général aux politiques publiques

Préfecture de région Paris Île-de-France